



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 8 juin 2011

Présents: Mme Olga BARANOVA (S), M. Alexis BARBEY (LR), M. Olivier BAUD (EàG), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Antoine BÖSCH (UDC), M. Thomas BOYER (LR), M. Simon BRANDT (LR), M. Luc BROCH (S), Mme Natacha BUFFET (LR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (LR), M. Grégoire CARASSO (S), M. Julien CART (Ve), M. Jean-François CARUSO (MCG), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (LR), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (LR), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (LR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Fabienne FISCHER (Ve), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (LR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jean-Paul GUIBAN (LR), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (LR), M. Stefan KRISTENSEN (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), MM. Jacques PAGAN (UDC), M. Soli PARDO (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Antoine SALAMIN (MCG), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain Laurent THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), Mme Salika WENGER (EàG), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

*Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire*

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 17 juin 2011

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-841 II

Boucllement du crédit d'étude de 220 200 francs (PR-430 votée le 10 octobre 2007) pour l'étude d'aménagement de la nouvelle crèche de la Cité universitaire, sise chemin Edouard-Tavan 21.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 9 juin 2011

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Salika Wenger, secrétaire